



Mise en demeure Cotisations Urssaf

Par **fab64**, le **13/02/2014** à **17:46**

Bonjour,

De 2006 à 2009 j'ai été gérant majoritaire d'une sarl.

Cette sarl a été mise en liquidation en avril 2009 après 2x6mois de redressement.

Il y a 3 mois les Urssaf de montreuil me mettent en demeure de payer les cotisations au titre de mon statut personnel pour 2008 et 2009,et également des soit-disant cotisations et régularisations d'une période en qualité de métreur libéral.....1995 et 1996.

Les premières sommes évoquées forfaitairement dans la mise en demeure de novembre 2013 étaient de + ou - 24m euros.

Suite à mes 3 courriers avec AR et l'examen de mon dossier dans des services internes Urssaf, la somme a été ramenée à 3800e au titre de cotisations dues et 3600 de frais de justice.

Dans un dernier courrier de leur part;des facilités ou modalités de règlement m'ont été proposées.

Je n'ai pas répondu à ce dernier courrier simple de début Janvier....Que dois je faire!!! je redoute une nouvelle procédure de leur part

Merci par avance pour vos précisions et informations.

Mr Bailly